



Le Partenariat TOHAPI

TOHAPI résulte de la fusion de Village Center et de Vacances Directes.

Tohapi propose aux AROPA de bénéficier de leur tarif comité d'entreprise. Cela se traduit notamment par une offre très intéressante de location de mobil homes et de chalets hors la période juillet-août.

Ce partenariat est déjà en place dans l'Aube et dans Midi-Pyrénées et donne entièrement satisfaction à tous.

Principe du partenariat : l'AROPA achète à des conditions privilégiées des séjours vacances, en camping et hors vacances d'été et les revend à ses adhérents.

Conditions Saison 2017

Hébergement et destinations : en mobil-home dans 184 campings situés en France, en Espagne, en Italie.

Période de réservation : les séjours s'entendent à la semaine, du samedi au samedi. Ils peuvent prendre effet dès l'ouverture des campings jusqu'au 1^{er} juillet 2017 et du 2 septembre 2017 jusqu'à la fermeture des campings. Les dates d'ouverture et de fermeture des campings sont différentes selon les destinations et consultables sur le catalogue.

Coût pour l'AROPA : Elle achète un « bouquet basse saison » de 12 semaines, dit « la cagnotte », d'un montant de 1848 € pour des semaines de location au choix dans :

- 170 campings, catégorie « malin et découverte », à 154 € par semaine
- 14 campings, catégorie « privilège », à 168 € par semaine (avec animations, restaurations, épicerie)

Dès que le montant de la cagnotte est épuisé, l'AROPA peut acheter un nouveau bouquet ; sa validité est de 2 saisons. S'agissant d'une avance de trésorerie, elle a la possibilité de se regrouper avec une ou plusieurs autres AROPA également intéressées.

Avantages pour l'adhérent

Il bénéficie d'un bon tarif et peut réserver autant de semaines qu'il lui plait. Le prix de location est identique quels que soient la destination, le type de logement et le nombre de personnes. Les frais de dossier sont gratuits.

Obligations pour l'AROPA : elle signe un contrat de partenariat qui lui permet d'obtenir les identifiants pour accéder, via l'espace partenaire, à la centrale de réservation.

Réservations : uniquement par l'intermédiaire de l'AROPA.

L'AROPA peut effectuer les réservations soit sur le site du partenaire (disponibilités en direct), soit par mail, soit par fax. Par retour, l'AROPA reçoit confirmation de la réservation ainsi que le bon d'échange à remettre à l'adhérent.

A noter : il est conseillé de se rapprocher de son assureur afin de vérifier que la responsabilité civile de l'AROPA couvre bien cette gestion pour le compte de Tohapi. Certaines AROPA ont ainsi ajouté un alinéa dans leur contrat autorisant cette action et cela sans surcoût.

Pour plus de précisions, consultez le dossier technique sur le site de la FNAROPA, espace Adhérents et rubrique Avantages.

Annulation : pas d'assurance mais possibilité d'annulation ou de modification sous conditions.

Renseignements : auprès de la Centrale de réservation : 04.30.63.38.70 ou auprès des AROPA utilisatrices : André De Cock aropa09@gmail.com ou Josette Terpend aropa10@orange.fr

Site internet : www.tohapi.fr

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles

